



Conditions d'utilisation concernant le contrat d'utilisation de Konvink SA

(Etat avril 2018)

1. Etendue

Ces conditions d'utilisation régulent l'utilisation de l'application Web Konvink par l'utilisateur. Dans le cas d'un accord de licence, elles font partie intégrante de l'accord de licence. Les conditions d'utilisation sont également applicables lorsqu'une personne utilise l'application Web Konvink sans contrat d'utilisation spécifique.

2. Droits de propriété

Tous les droits d'auteur, intellectuels et autres droits de propriété de l'application Web Konvink ou du logiciel sous-jacent restent la propriété exclusive de Konvink.

L'utilisateur n'acquiert aucun droit sur l'application Web Konvink, le logiciel sous-jacent (y compris la documentation), le développement et le savoir-faire de Konvink. L'utilisateur n'a notamment pas le droit de copier, modifier, diffuser, vendre ou louer l'application Web Konvink, le code source, le résultat du travail de l'application Web Konvink ou d'une de ses parties, que ce soit par lui-même ou par une tierce partie.

Il est en outre interdit à l'utilisateur d'extraire le code source du logiciel. Tous les éventuels documents en rapport avec l'application Web Konvink mis à disposition de l'utilisateur restent la propriété de Konvink AG et sont à

retourner spontanément à la fin du contrat ou à détruire entièrement.

3. Droits d'utilisation

Avec la conclusion d'un accord de licence, l'utilisateur acquiert le droit non exclusif, intransmissible et limité dans le temps à la durée du contrat d'utiliser à titre personnel l'application Web Konvink dans le cadre contractuel prévu. Selon le type d'accès, le droit d'exploitation peut être gratuit ou onéreux. En aucun cas, l'utilisation ne doit avoir un caractère illicite ou illégal. L'utilisateur est responsable envers Konvink de tous les frais et de toutes les dépenses qui pourraient résulter d'une utilisation frauduleuse.

4. Fonctionnement de l'application Web et disponibilité

Konvink met à disposition de l'utilisateur ses services par des moyens d'investissement appropriés. La protection de l'accès est assurée à l'utilisateur par le nom d'utilisateur et le mot de passe fournis.

En cas de perturbations des services, Konvink corrigera aussi rapidement que possible le fonctionnement du système. L'utilisateur prend connaissance du fait que, lors de la maintenance de l'application Web Konvink, les services seront limités, voire totalement indisponibles. Les interventions de maintenance



seront préalablement communiquées si possible à l'utilisateur ou publiées sur l'application Web Konvink. En cas de perturbations des services, l'utilisateur n'acquiert aucun droit de remboursement de la taxe d'utilisation ni de remplacement pour les éventuels dommages occasionnés.

5. Protection des données

Konvink s'engage à respecter pleinement les dispositions applicables concernant la protection des données. Les données personnelles sont protégées par Konvink au moyen de mesures techniques et organisationnelles appropriées contre la modification non autorisée, la perte ou la destruction.

L'utilisateur est responsable du téléchargement, voire de l'effacement, en temps voulu, avant la fin du contrat, des données qu'il a lui-même téléchargées. Konvink n'a aucune obligation de déclaration afférente et n'est pas responsable d'une perte de données.

Konvink peut utiliser les informations de contact de l'utilisateur à des fins d'analyses tant que celles-ci ne sont pas diffusées à des tiers.

6. Obligation de diligence de l'utilisateur

L'utilisateur s'oblige à conserver avec soin le nom d'utilisateur et le mot de passe fournis par Konvink («identification»), à en préserver la confidentialité et à les protéger des tiers, notamment contre une utilisation abusive. L'utilisateur est responsable de tous les dommages qui pourraient résulter de la

violation de ces obligations. Si un tiers devait prendre connaissance de l'identification, Konvink n'assume aucune responsabilité pour les pertes et les dommages en résultant. L'utilisateur, en cas de dommages résultant d'une violation de son obligation de diligence, doit soutenir Konvink entièrement et l'indemniser intégralement. Si l'utilisateur devait soupçonner qu'un tiers a accédé à l'application Web sans autorisation, celui-ci doit en avertir Konvink sans délai. Konvink désactivera alors l'identification.

7. Responsabilité du fonctionnement de l'application Web Konvink

Konvink met tout en œuvre afin que les données de l'utilisateur soient conservées et entretenues de manière appropriée et protégées d'accès par des tiers. Cependant, Konvink n'est en aucun cas responsable envers l'utilisateur de la perte ou de la dégradation des données, des dommages directs, indirects ou consécutifs, d'un bénéfice perdu ou non réalisé. La responsabilité de Konvink en cas de négligence légère ou de force majeure est exclue. Pour le reste, les dispositions légales s'appliquent.

8. Responsabilité relative au contenu

Les utilisateurs sont responsables d'un contenu éventuellement téléchargé par eux-mêmes sur l'application Web Konvink ou en lien avec elle. Ils doivent s'assurer que ces contenus soient conformes à la loi sous tous leurs aspects, notamment au regard de la protection des données, des droits d'auteur et de la protection de la vie privée. Konvink se



réserve le droit de supprimer les contenus illicites de l'application Web Konvink et de réclamer des dommages et intérêts. De plus, Konvink peut révoquer le droit d'utilisation de l'application Web Konvink et en interdire l'accès. En atteignant la limite de mémoire fixé par Konvink, le téléchargement suivant est impossible ou est proposé moyennant un surcoût. S'il existe un accord de licence avec une institution, les dispositions visées dans l'accord de licence s'appliquent en matière d'espace de stockage pour l'institution.

9. Juridiction compétente et droit applicable

Ces conditions d'utilisation ainsi que tous les autres contrats conclus avec l'utilisateur sont soumis exclusivement **au droit suisse**, à l'exclusion des conflits de lois et de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CIVM).

Il est convenu que le tribunal compétent exclusif est celui de **Zurich**.